


<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 08 mars 2022</p>	<p>Envoyé en préfecture le 11/03/2022 Reçu en préfecture le 11/03/2022 Affiché le  ID : 074-200070852-20220308-CC_21_2022-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 28 Suppléants : 1 Absents : 4 Pouvoir : 6 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 21/2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 08 mars à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège social, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 02 mars 2022</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Sandrine TASSET, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE.</p> <p>Suppléants : Alain LAMBERT représenté par Dominique REY</p> <p>Pouvoir : Bernard THIBOUD à Paul RANNARD, Laetitia COCATRIX à Emmanuel GEORGES, Sylvie TARAGON à François SÈVE, Carole BRETON à David BANANT, Jérémie COURLET à Carole ETTORI, Gilles CALLET à Gérard LAMBERT.</p> <p>Absents : Hervé BOUËDEC, Pascal COULLOUX, Gilles PILLOUX, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Monsieur Michel BOTTERI est désigné secrétaire de séance.</p>	

OBJET : TOURISME – Appel à projet AMI et autres projets Sur-Lyand, sommet du Grand-Colombier, base nautique, signalétique touristique.

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Ussets et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020 et notamment ses articles 4-1-4 et 6-3-2,

Vu la délibération n°CC 76/2017 du 14 mars 2017 portant convention d'objectifs entre la CC Ussets et Rhône et l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Haut-Rhône Tourisme.

Considérant que la CC Ussets et Rhône est compétente pour la promotion du tourisme et pour le développement, la gestion et l'entretien du site nordique de Sur Lyand, dans la Commune de Corbonod.

Considérant que la CC Ussets et Rhône entretient une station de ski nordique proposant des activités annexes comme des pistes de raquettes, de luge, dispose d'une auberge confiée à un gérant privé sur place, ainsi que d'une salle hors-sacs et d'un refuge.

Considérant que la gestion du site est déléguée à Haut-Rhône Tourisme, par convention d'objectif validée par délibération du 14 mars 2017.

Le Vice-président expose que depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes (CC) du Pays de Seyssel, puis la CC Ussets et Rhône, soutenue en cela par Haut-Rhône Tourisme (Office de Tourisme communautaire) ont œuvré à la requalification du domaine nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier et à la professionnalisation de leurs personnels, que ces nombreux efforts ont porté leur fruit et la fréquentation de ce site nordique est de plus en plus importante. toutefois, il souligne que la crise sanitaire que nous venons de traverser à renforcer encore plus l'attractivité de ce domaine nordique, les adeptes des sports d'hiver étant de plus en plus sensible aux activités douces respectueuses de l'environnement. Il dit qu'aujourd'hui, il convient d'adapter l'accueil du domaine

nordique à cette augmentation de la fréquentation, tant au niveau du public scolaire que des familles. Pour cela il est nécessaire d'améliorer la qualité des pistes de ski de fond et la sécurité en retravaillant notamment le départ des pistes. Le Vice-président estime qu'il faudrait aussi restructurer l'espace location ou l'agrandir de manière à fluidifier la circulation de la clientèle. De même le positionnement du poste de secours doit être redéfinie afin de faciliter l'évacuation des blessés, ce qui permettra dans un même temps d'agrandir la salle hors-sac.

Le Vice-président expose que les élus sont conscients que le changement climatique en cours, nécessite une diversification des activités proposées sur le site de Sur-Lyand, disent que cette diversification a déjà été engagée (création d'itinéraire de randonnée pédestre et VTT, création d'un itinéraire d'interprétation et de parcours d'orientation). Néanmoins, toute action visant à renforcer les activités en période estivale doivent être réfléchit de manière concertée avec les alpagistes afin d'éviter les conflits d'usage. Dans ce cadre, il est notamment envisagé de renforcer la signalétique routière afin d'encourager les visiteurs et randonneurs à stationner sur le parking du domaine nordique et non pas au cœur de la zone pastorale. Ce renforcement de la signalétique complètera l'interdiction de stationnement déjà effective sur l'alpage de Sur-Lyand, et devra éventuellement être accompagné d'actions plus répressives.

Le Vice-président indique que l'une des pistes envisagées afin de développer les activités économiques du site de Sur-Lyand sur les 4 saisons consiste aussi, en la rénovation du refuge de la « grange de la tour » (ancienne ferme d'alpage dont l'accueil est aujourd'hui très sommaire) et en la création de quelques hébergements atypiques. Ce projet sera éventuellement complété par la création d'aires de bivouac à proximité du refuge. En effet, le site de Sur-Lyand a été identifié comme territoire test pour la création d'aire de bivouac dans le cadre d'un projet spécifique porter par la GTJ (Grande Traversée du Jura) et l'ENJ (Espace nordique Jurassien) et soutenue par le contrat de Massif (appel à projet « Avenir Montagne Investissement » spécifique). A noter que la Communauté de Communes Usse et Rhône possède à proximité du foyer de ski de fond et du refuge de la Grange de la Tour, plus de 12ha de prairie et de forêt. Le développement d'hébergements sur le site de Sur-Lyand site classée en zone Natura 2000 et en ENS (Espace Naturel Sensible), devra bien sur la encore resté raisonnable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président à répondre à l'appel à Projet AMI (Avenir Montagne Investissement) dans le cadre du Contrat de massif du Jura, pour les 3 projets suivant :

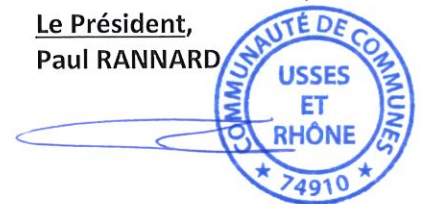
- Restructuration/agrandissement de l'espace location, et restructuration de la salle Hors-sac et du poste de secours (volet investissement),
- Rénovation du refuge de la grange de la Tour (volet investissement),
- Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité concernant la création d'hébergement atypique, étude intégrant la problématique d'absence d'eau potable sur le site (volet étude).

AUTORISE le Président à solliciter tout autres financeurs (Etat, Région, Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, ...) permettant de mener à bien les projets présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification